

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

N°DCM-2024-079

OBJET :

INTERCOMMUNALITE

Rapport d'activités 2023

Communauté de Communes
de la Dombes

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 8 octobre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DEFARGES - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 27

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

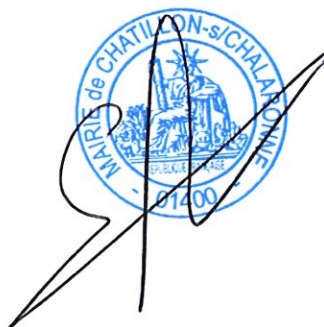
Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le président de l'intercommunalité adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité accompagné de son compte administratif. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune sont entendus. Dans sa première partie, le rapport annuel 2023 de la CC de la Dombes présente les caractéristiques du territoire, les compétences exercées et les instances intercommunales (Bureau, Conseil communautaire, Conférence des maires ...), ainsi que le personnel, les finances et le patrimoine de l'intercommunalité. Dans une deuxième partie, le rapport détaille les actions et services gérés par la Communauté de Communes : CLIC de la Dombes, France Services, Office de Tourisme, SCOT et ADS, etc....

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de l'année 2023 de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi délibéré le 14 octobre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 17 OCT. 2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 17 OCT. 2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.